

Le  
Lavandou**COMPTE - RENDU DE SEANCE****CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018****Mairie**

L'an deux mille dix-huit et le quinze février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Lavandou se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 février 2018 par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-12, 3° alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Maire.

**Présents :** M. Gil BERNARDI, Mme Charlotte BOUVARD, M. Claude MAUPEU, Mme Annie TALLONE, M. Pierre CHARRIER, Mme Raymonde STATIUS, M. Bruno CAPEZZONE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LESAGE, M. Jean-Pierre BIGEY, Mme Monique CARLETTI, M. Jacques BOMPAS, M. Denis CAVATORE, M. Jean-François ISAIA, Mme Corinne TILLARD, M. Philippe GRANDVEAUD, M. Patrick MARTINI, Mme Laurence CRETELLA, Mme Nathalie CHRISTIEN, M. Georges TAILLADE, Mme Andrée VIALE, Mme Josette-Marie BONNIER, M. Guy CAPPE.

**Pouvoirs :** Mme Nadine EMERIC a donné pouvoir à Mme Annie TALLONE, Mme Laurence TOUZE a donné pouvoir à Mme Charlotte BOUVARD, M. Jean-Laurent FELIZIA a donné pouvoir à Mme Andrée VIALE, M. Thierry SAUSSEZ a donné pouvoir à Mme Josette-Marie BONNIER.

**Absents :** Mme Béatrice FLORENTY, M. Patrick CANTIE.

Madame Nathalie CHRISTIEN est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'écrit envoyé par Monsieur FELIZIA concernant le Cap Nègre - position à laquelle il a déjà été répondu par décision du Tribunal Administratif donnant raison à la Commune -, le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité, avec 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Josette-Marie BONNIER, M. Thierry SAUSSEZ, M. Guy CAPPE, indiquant que ce compte-rendu ne reflète pas la réalité des échanges).

L'ordre du jour est abordé.

**1/ Fixation des dates de la saison balnéaire 2018**

La saison balnéaire se définissant comme la période durant laquelle la présence d'un grand nombre de baigneurs est prévisible, il convient de prévenir « par des précautions convenables et par la distribution des secours nécessaires, les accidents », et de « pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours ». Néanmoins, « hors des zones et périodes définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés », il convient d'assurer une information suffisante au public.

Dans ces conditions, le conseil municipal fixe la durée de la saison balnéaire 2018 du 10 mai au 30 septembre, période durant laquelle la surveillance des plages est assurée par la Commune, et adopte le dispositif suivant :

- « Haute saison » du 2 juin au 16 septembre : surveillance complète avec l'ensemble des postes de secours ouverts et les bornes d'appel d'urgence,
- « Saison intermédiaire » du 10 mai au 2 juin et du 17 septembre au 30 septembre : la surveillance s'opèrera sur tous les postes de surveillance du Lavandou à l'exception du poste de l'Anglade et de Cavalière (avec signalétique adaptée pour ces plages).
- « Période basse » du 1<sup>er</sup> avril au 9 mai et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre : l'information « baignade non surveillée » sera apposée sur toutes les plages.

Les exploitants privés des plages garantissant une surveillance normale, au droit de leur établissement.

**Vote : À L'UNANIMITE**

Hôtel de ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

## **2/ Bourse au permis de conduire citoyen**

Les membres du conseil municipal décident de maintenir le dispositif de bourse au permis de conduire pour les jeunes lavandourains, âgés de 17 à 25 ans, à qui la Ville versera une aide de 500,00 € en contrepartie de l'engagement du bénéficiaire de mener une action bénévole de 35 heures auprès d'un service municipal ou d'une association lavandouraine.

Vote : À L'UNANIMITE

## **3/ Organisation de séjours en 2018 dans le cadre de l'Accueil de Loisirs - Conventions à intervenir**

Dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2018, l'assemblée délibérante approuve l'organisation des séjours suivants :

- Séjour au chalet Albaréa » à Peïra Cava (06) du 30 avril au 4 mai 2018, sur la base de 28 enfants et 4 animateurs.
- Séjour au chalet Albaréa » à Peïra Cava (06) du 23 au 27 juillet 2018, sur la base de 40 enfants et 5 animateurs.

Vote : À L'UNANIMITE

## **4/ Avenant au contrat Enfance et Jeunesse 2014 - 2017**

La Commune a signé en 2014, le contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF du Var permettant le financement des structures municipales liées à l'enfance et la petite enfance.

Dans la mesure où la capacité d'accueil de la crèche du Lavandou a été augmentée en 2017, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant audit contrat.

Vote : À L'UNANIMITE

## **5/ Election de Miss Lavandou 2018 - Fixation des dotations**

Dans le cadre de l'organisation de la soirée de l'élection de Miss Lavandou, prévue le 3 mars 2018, le conseil municipal décide que les dotations suivantes seront offertes par la Ville aux candidates :

- 100,00 € pour chacune des participantes (*non cumulable avec les trois premiers prix*)
- 300,00 € pour chacune des deux Dauphines,
- 1 000,00 € pour Miss Lavandou, ainsi que la prise en charge d'un séjour d'une valeur de 1 000,00 € (transport + hébergement) pour deux personnes.

Vote : À LA MAJORITE avec 25 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Laurent FELIZIA) et 1 abstention (Mme Charlotte BOUVARD)

## **6/ Information sur les décisions municipales prises par Monsieur le Maire**

Il est rendu compte aux membres du conseil municipal des décisions municipales prises par Monsieur le Maire entre le 22 décembre 2017 et le 5 février 2018.

## **7/ Avis sur le projet de PLH (Programme Local de l'Habitat) arrêté par la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures**

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures exerce la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ». À ce titre, le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Méditerranée Porte des Maures le 29 novembre 2017.

Le PLH, instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat, fixe pour une durée de 6 ans, les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de Communes et ses communes, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population et à favoriser la mixité sociale.

Après en avoir pris connaissance, les membres de l'assemblée délibérante approuvent le projet de PLH.

Monsieur le Maire rappelle qu'au Lavandou, le quota de logements sociaux a atteint 18,2 %, (et

prochainement les 20 %) alors que la moyenne de la Communauté de Communes est de 7,8 %. Ce qui explique que la Commune est souvent sollicitée par d'autres Communes qui manquent de logements sociaux sur leur territoire.

Vote : A L'UNANIMITE avec 26 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Laurent FELIZIA)

### **8/ Adoption de la nouvelle convention de groupement de commandes d'achat d'énergie avec le SYMIELECVAR**

La Commune du Lavandou fait partie du groupement de commandes d'achat d'électricité mis en place par le SYMIELECVAR. Ce marché arrivera à terme fin 2018.

Afin de préparer la prochaine période d'achat, le conseil municipal décide d'adopter une nouvelle convention de groupement qui a été mise à jour, d'une part, en fonction du nouveau texte de la commande publique et, d'autre part, en fonction de l'entrée dans le groupement d'organismes qui ne sont pas classés comme collectivités territoriales.

Vote : A L'UNANIMITE

### **9/ SIVAAD - Adhésion de la Commune de Rians**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante approuve l'adhésion au SIVAAD de la Commune de Rians.

Vote : A L'UNANIMITE

### **10/ Attribution de subventions de fonctionnement aux Associations pour l'année 2018**

Considérant que l'intérêt communal des Associations figurant dans le tableau ci-après est avéré, les membres de l'assemblée délibérante décident de leur attribuer des subventions dont les montants sont précisés comme suit :

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018</b>		
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>PROPOSITION 2018</b>	<b>SUBVENTION EXCEPT. 2018</b>
<b>SPORTS</b>		
ARCHERS GRAND JARDIN	2 400	
AL83	950	
AVENIR GYM	3 750	
BASKET-BALL	3 250	
BOXE	1 850	
DPLB	850	
ENER'GYM	2 900	
ENTENTE VETERANS FOOTBALL	300	
HALTEROFORCE	2 000	
HANDBALL	7 000	
JUDO	2 600	
LAVANDOU BORMES ATHLETISME	6 000	
RUGBY CLUB DES PLAGES	6 250	
SEA SUN COUNTRY	500	
TENNIS DE TABLE	1 000	
LEI RENAIRE	14 000	
4X4 LAVANDOURAIN	0	
RYTHM JAZZ DANCE	8 000	
THUNDERCAT CATFLYER	1 000	
TENNIS CLUB	0	5 000
<b>Sous-total sports</b>	<b>64 600</b>	<b>5 000</b>
<b>CULTURE</b>		
CHEMINS DU BONHEUR	200	
CIBLER INFORMATIQUE	500	
JEUX DE SCENE ET CIE	0	
RESEAU LALAN	3 000	

TERRES NEUVES DU SOLEIL	300	
VAROIS DE PARIS	350	
ARTS PLASTIQUES	6 500	
BRIDGE CLUB	500	
COMITE DE JUMELAGE	3 000	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	550	
LOU PARDIGAOU	10 000	
PECHE A L'ANCIENNE	1 000	
PECHEURS ARTISANS	3 000	1 000
SALON DU POLAR	2 000	
SCRABBLE	700	
TUNA CLUB	500	
<i>sous-total culture</i>	<b>32 100</b>	<b>1 000</b>
AFF. SOCIALES		
CROIX ROUGE	500	
D.D.E.N	80	
DONNEURS DE SANG	500	
FOYER DU COLLEGE	2 000	
PEEP	900	
RESTOS DU CŒUR	1500	
AMICOOL	10 000	
ART ET SI	5 000	
<i>sous-total affaires sociales</i>	<b>20 480</b>	<b>0</b>
FETES ET CEREMONIES		
ACVG	1 200	
COMMANDOS D'AFRIQUE	550	
FNACA	360	
MEDAILLES MILITAIRES	350	
SOUVENIR Français	350	
<i>sous-total fêtes et cérémonies</i>	<b>2 810</b>	<b>0</b>
SECURITE		
POMPIERS	1 400	
SNSM	800	
<i>sous-total sécurité</i>	<b>2 200</b>	<b>0</b>
<i>Sous-total autres</i>	<b>57 590</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>122 190</b>	<b>6 000</b>

Vote : A L'UNANIMITE avec 26 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (M. Gil BERNARDI)

### **11/ Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage**

Les membres de l'assemblée délibérante décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 160,00 € au Comité de Jumelage dans le cadre de sa participation aux festivités du marché de Noël de Kronberg en décembre 2017.

Vote : A L'UNANIMITE avec 23 voix pour et 4 ne prenant pas part au vote (M. Gil BERNARDI, M. Patrick LESAGE, Mme Laurence CRETELLA, Mme Nathalie CHRISTIEN)

### **12/ Protocole d'accueil avec la Commune de Toussuire les Sybelles**

À la demande de Monsieur le Maire, une délégation de l'Association "Les Amis de la Gare" s'est rendue durant 3 jours à Toussuire Les Sybelles, en Savoie, afin de formaliser un échange de scolaires Neige-Mer.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un protocole avec cette Commune pour l'accueil de 7 enfants au Lavandou en stage de mer et l'accueil de 7 jeunes lavandourains pour un stage de neige à Toussuire, préfigurant un échange de classes avec la Toussuire.

Vote : A L'UNANIMITE

### **13/ Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2018 - Budget principal**

Conformément aux textes en vigueur, Monsieur le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2017, la Commune dégagera un résultat de fonctionnement de 2.3 M€ et un résultat cumulé de 1.8 M€. *« De mémoire d'ordinateur, cet excédent de fonctionnement n'a jamais été atteint par la Commune. Cet excédent extraordinaire est la conséquence d'une politique ambitieuse et linéaire menée par la Municipalité, avec pour objectif d'optimiser les recettes et de minimiser les dépenses. »*

La dépense réelle de fonctionnement est en hausse de 3% par rapport à 2017, conséquence de l'augmentation des dépenses de gestion. Les recettes réelles s'accroissent de 11% en dépit de la chute des dotations (- 13%), les produits des services et du Domaine, et les impôts et taxes ayant enregistré des progressions notables (respectivement + 25% et + 6%). Au total, le résultat de fonctionnement est supérieur de 500 K€ par rapport à 2016.

*« Ce résultat peut être qualifié de confortable, malgré les baisses drastiques des dotations et la réalisation de trois grosses opérations en 2017 : les travaux de la crèche et du complexe scolaire Marc Legouhy, les travaux de réhabilitation de la Villa Théo en Centre d'Art et de Culture et l'acquisition des Restanques de Saint Clair où les jeunes ont planté leur arbre ».*

L'indicateur « charges de personnel » représente 45,31 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate se situe au-delà de 50 %.

L'épargne est en forte progression en 2017. L'épargne de gestion passe de 3.1 à 5.1 M€, soit un gain de 357 € par habitant. Ce niveau d'épargne place la Commune au-dessus des moyennes des communes de la même strate démographique.

Les taux de fiscalité votés par la Commune (TH, TFB et TFNB) sont inchangés depuis 2010, et demeurent inférieurs aux moyennes nationales. Il n'est pas prévu d'augmenter ces taux en 2018. La loi de finances pour 2018 instaure un dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, pris en charge par l'État dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

La Commune n'a pas contracté d'emprunt en 2017, l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est inférieur à 11 M€, soit 1 967 € par habitant. Entre 2014 et 2017, ce dernier aura donc été abaissé de 38%, alors que sur la même période la Commune a investi quasiment 10 M€. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principaux investissements envisagés pour 2018, qui s'établiront autour de 4 millions d'€ :

- Travaux du complexe Cinéma ;
- Pôle de danse et de musique ;
- Réfection complète du réseau d'éclairage public de l'avenue des Cèdres ;
- Travaux de voirie (bd Stalingrad, bd des Pêcheurs, bd des Hautes Collines, square Touze Tagand, panneaux de signalisation directionnelle, etc...) ;
- Restauration de la Noria avec mise en place d'un système d'arrosage ;
- Travaux dans les bâtiments publics (Travaux d'accessibilité, remplacement de la clôture et des portillons des courts au Tennis-Club, mise en conformité des caves pour la défense incendie à l'Hôtel de Ville, réfection des toitures du Garage à bateaux de St Clair, système d'arrosage du Golf 3 trous, étanchéité toiture terrasse - remplacement clôture - alarme anti-intrusion - climatisation 1er étage à l'École Maternelle, climatisation intégrale et ajout de détecteurs d'intrusion à l'École primaire, réfection toiture cantine et remplacement de la clôture à l'École de Cavalière ;
- Acquisition d'une tondeuse pour le stade ;
- Véhicules (une balayeuse et une Citynet) ;
- Acquisition de 5 bateaux type Laser pour école de voile ;
- Consolidation du récif immergé de Cavalière ;
- Extension de la vidéo-protection.

Et Monsieur le Maire conclut : *« Tous les voyants de notre gestion sont au vert pour 2018 »*, avant de laisser place au débat.

Pour répondre à Monsieur TAILLADE, qui propose une baisse des taux de fiscalité, Monsieur le Maire indique que pour ne pas augmenter la fiscalité des foyers lavandourains, ce budget a été élaboré en maintenant le niveau des recettes de 2017 et en prenant en compte la récupération de TVA sur les travaux. Par ailleurs, concernant le numérique, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élèves vont prochainement être équipés de tablettes et que le chantier de la fibre optique suit son cours en progressant d'Est en Ouest et qu'il arrivera en temps voulu au Lavandou.

Monsieur CAPPE regrette que Monsieur le Maire « n'accepte aucune critique » et indique que par conséquent, son groupe s'abstiendra sur cette question. Monsieur le Maire précise qu'il a précisément déclaré : « Les éléments qui sont en votre possession sont excellents et ne souffrent aucune critique »... Ce sont bien les chiffres qui ne sont pas contestables, et non pas le Maire qui n'accepte pas la critique !...les mots ont un sens ! ». Et Madame BONNIER ajoute « Nous ne dirons rien compte tenu de votre attitude, nous nous contenterons de nous abstenir ».

Monsieur TAILLADE demande si les travaux qui seront réalisés dans le cadre de l'intercommunalité auront un impact sur le budget de la Ville. Monsieur le Maire répond que la taxe GEMAPI financera les travaux de prévention des risques d'inondations, excepté les travaux de prévention des risques de submersion marine.

Après avoir pris acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget principal de la Commune, le conseil municipal approuve le rapport sur les orientations budgétaires.

Vote : A L'UNANIMITE avec 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Josette-Marie BONNIER, M. Thierry SAUSSEZ, M. Guy CAPPE)

#### **14/ Budget annexe de l'eau - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2018**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après en avoir débattu, les membres de l'assemblée approuvent le rapport sur les orientations budgétaires pour 2018.

Vote : A L'UNANIMITE

#### **15/ Budget annexe de l'assainissement - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2018**

Conformément aux textes en vigueur, Monsieur le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le conseil municipal prend acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget annexe du service de l'assainissement et approuve le rapport sur les orientations budgétaires.

Vote : A L'UNANIMITE

#### **16/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour le Corso Fleuri 2018**

La Ville du Lavandou va organiser le dimanche 18 mars 2018 son traditionnel Corso Fleuri, pour lequel de nombreuses associations ont déjà décidé de s'engager au côté de la Commune, afin de réaliser une fête de qualité.

Eu égard à l'importance de ce Corso, qui dépasse largement le cadre communal, les membres de l'assemblée délibérante décident de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var, dans le cadre des crédits d'animation, l'octroi d'une subvention en capital de 20 000,00 €.

Vote : A L'UNANIMITE

## **17/ Demande de subventions auprès du Conseil Départemental**

L'assemblée délibérante approuve les opérations d'investissement qui seront inscrites au budget 2018 et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de Conseil Départemental du Var pour les opérations suivantes :

- Travaux de climatisation de l'école primaire Marc Legouhy ;
- Réfection complète de l'éclairage public de l'avenue des Cèdres ;
- Réfection de chaussée : bd Stalingrad, bd des Pêcheurs (400 ml), bd des Hautes Collines (400 ml) et avenue Ducourneau (200 ml) ;
- Acquisition d'une balayeuse de voirie.

Vote : A L'UNANIMITE

## **18/ Port - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2018**

Après avoir recueilli les avis du Conseil Portuaire et du Conseil d'Exploitation de la Régie du Port en date du 16 janvier 2018, Monsieur le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve le rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus à une visite des travaux réalisés sur le Port le 28 février prochain.

Vote : À L'UNANIMITE

## **19/ Exonération des redevances d'amarrage pour le Trophée SNSM 2018**

Le Trophée SNSM met les bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer en valeur et la collecte de fonds effectuée à l'occasion de cette manifestation participe à l'investissement consenti par la délégation du Var dans l'acquisition de nouvelles unités de sauvetage.

Dans ces conditions, considérant les missions d'intérêt général assurées par la SNSM, notamment à l'égard des usagers du Port du Lavandou, le conseil municipal autorise l'exonération totale des redevances d'amarrage pour les navires participant au Trophée SNSM 2018, dans la limite de 90 unités, pour la nuit du samedi 12 au dimanche 13 mai 2018.

Vote : A L'UNANIMITE

## **20/ Tableau des effectifs – Création d'emplois contractuels pour besoins temporaires**

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

À cet effet, sont créés les emplois à temps complet suivants :

Service	Emploi	Nbre	Grade de référence	Période
Mer & Littoral	Sauveteur	25	Opérateur qualifié des APS	Du 10/05/2018 Au 30/09/2018
Environnement	Balayeur	3	Adjoint technique	Du 01/06/2018 Au 31/08/2018
	Balayeur	2	Adjoint technique	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018
Espaces verts	Jardinier	2	Adjoint technique	Du 01/04/2018 Au 30/09/2018
	Jardinier	1	Adjoint technique	Du 01/06/2018 Au 30/09/2018
Roulage-Plages	Agent d'entretien	3	Adjoint technique	Du 01/05/2018 Au 31/08/2018
	Agent d'entretien	3	Adjoint technique	Du 01/06/2018 Au 30/09/2018

Écoles	Plongeur	1	Adjoint technique	Du 09/07/2018 Au 31/08/2018
École de voile	Accueil-surveillance-locations	1	Adjoint administratif	Du 01/07/2018 Au 31/07/2018
	Accueil-surveillance-locations	1	Adjoint administratif	Du 01/08/2018 Au 31/08/2018
	Moniteurs	1	Opérateur qualifié des APS	Du 01/06/2018 Au 31/10/2018
	Moniteurs	4	Opérateur qualifié des APS	Du 01/07/2018 Au 31/08/2018
Sport & Jeunesse	Animateur	2	Adjoint d'animation	Du 24/02/2018 Au 11/03/2018
	Animateur BAFA	5	Adjoint d'animation	Du 23/04/2018 Au 04/05/2018
	Animateur Stagiaire BAFA	3	Adjoint d'animation	Du 23/04/2018 Au 04/05/2018
	Animateur BAFA	11	Adjoint d'animation	Du 09/07/2018 Au 31/08/2018
	Animateur Stagiaire BAFA	5	Adjoint d'animation	Du 09/07/2018 Au 31/08/2018
	Animateur BNSSA	1	Adjoint d'animation	Du 09/07/2018 Au 13/07/2018

Vote : A L'UNANIMITE

### **21/ Mise à disposition de sept policiers municipaux pour le Corso de Bormes-les-Mimosas**

La sécurisation du Corso Fleuri de Bormes les Mimosas nécessitant la présence de renfort, les membres de l'assemblée délibérante autorisent Monsieur le Maire à signer avec la Mairie de Bormes les Mimosas, une convention de mise à disposition pour sept policiers municipaux.

Vote : A L'UNANIMITE

### **22/ Convention cadre avec le CNFPT pour l'année 2018**

En contrepartie d'une participation financière, définie par convention, la collectivité peut demander au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) d'organiser une formation particulière non prévue dans le catalogue de formation, telles que :

- Les actions de formation dites « intra »
- Les actions de formation du domaine de l'hygiène, la sécurité et la santé au travail
- Les actions de formation du domaine des langues
- Les formations tremplin et du domaine de la remise à niveau
- Les actions d'accompagnement individuel
- Les actions de formation hors programmes diplômantes ou conduisant à une certification
- Les actions de formation au bénéfice de personnes qui ne relève pas de la compétence du CNFPT
- Les formations obligatoires de la filière police municipale
- Les autres formations relevant des activités de la Collectivité avec participation financière

Dans ces conditions, le conseil municipal décide de bénéficier du service proposé par le CNFPT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de formation 2018 correspondante.

Vote : A L'UNANIMITE

### **23/ Adhésion à la convention relative à la participation des collectivités et établissements aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83) vient de renouveler son marché contractuel avec un organisme de formation agréé dans le cadre de l'organisation d'examens psychotechniques, qui s'adressent exclusivement aux agents assurant, à titre principal, la conduite d'un véhicule et relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.



Les membres du conseil municipal décident de bénéficier de ce service et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Vote : À L'UNANIMITE

**24/ Validation des choix arrêtés par la Commune du Lavandou pour la numérotation métrique et séquentielle des habitations et du cadre esthétique des plaques de numéros de maison**

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de La Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, l'assemblée délibérante décide de numéroter l'ensemble du territoire Lavandourain afin d'avoir des adresses uniques, non ambiguës et géo localisables, en utilisant le système de numérotation séquentiel pour le centre-ville du Lavandou et le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage situé entre Saint Clair et Pramousquier.

La Collectivité prendra à sa charge le remplacement et la pose de nouvelles plaques, dont les caractéristiques esthétiques ont été choisies par le conseil municipal.

Vote : À L'UNANIMITE

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.*

Y.A.:

